



## Prime de précarité entre un CDD et un CDI

Par **thod**, le 10/11/2012 à 00:05

Bonsoir,

Je vous explique rapidement:

Employé de restaurant je suis embauché pour 1,5 mois en CDD à temps partiel du 12/05 au 01/07.

Etant étudiant je pars en stage dans une autre entreprise durant l'été.

En septembre, l'entreprise me recontacte, et me propose un CDI à temps partiel (sous prétexte qu'ils doivent éviter de prendre des CDD).

Le problème, est que je n'ai pas reçu de prime de précarité pour le CDD, est ce anormal ?

J'ai lu que la prime peut ne pas être donné si un CDI est proposé à la suite d'un CDD. Mais bon là y a tout de même 2,5 mois entre les deux contrats. Est ce que cette prime serait alors payé à la fin du CDI ?

(En gros, ils savent que je vais arreter le CDI, à la fin de mes études, c'est à dire, d'ici 2 mois.)

Voilà j'espère que vous pourrez m'aider, merci d'avance

Par **P.M.**, le 10/11/2012 à 08:52

Bonjour,

A partir du moment où le CDI n'a pas été signé avant le terme du CDD, de toute façon l'indemnité de précarité vous était due d'autant plus qu'il commence 2,5 mois après suivant toutefois le motif du CDD et vous pourriez donc la réclamer...

Pour rompre le CDI, vous devrez démissionner en respectant le préavis prévu à la Convention Collective applicable...